

ACTION 34 PERENNISER LE CHAMP CAPTANT DE SAINT-URSIN

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

Financements envisagés

- > Agence de l'Eau Loire Bretagne
- > Fonds propres Bourges Plus

CONTEXTE LOCAL

Le captage d'eau potable de Saint-Ursin est situé dans la partie orientale de la ville de Bourges et fournit 15 à 20% des besoins en eau de la Collectivité. Cependant, cette eau est fortement contaminée par des composés organiques et doit être mélangée avec de l'eau venant de la vallée de la Loire pour pouvoir être consommée.

Des études et recherches ont été menées depuis de nombreuses années pour trouver une ressource pouvant se substituer à Saint-Ursin mais le potentiel d'alimentation est considérablement plus faible.

C'est pourquoi le Communauté d'agglomération a décidé de revoir sa gestion de la fourniture en eau qui passe notamment par une pérennisation du champ captant de Saint-Ursin.

Résultat attendu

- > Engager la procédure de régularisation du champ captant de Saint-Ursin,
- > Obtenir et garantir une eau de qualité satisfaisante.

DESCRIPTIF

- Engager les démarches administratives nécessaires à l'obtention de l'arrêté de déclaration d'utilité publique indispensable à l'instauration des périmètres de protection,
- Instaurer les périmètres de protection,
- Veiller au développement de pratiques et d'activités favorables à l'obtention d'une eau de qualité satisfaisante.

PILOTE

- Bourges Plus
- Elu référent : R. HUCHINS - service ressource : Service Production Eau.

PARTENAIRES

Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Agence Régionale de Santé, DDT du Cher.

Calendrier prévisionnel

2011-2013

- Instauration des périmètres de protection

2012-2014

- Mise en conformité des installations du champ captant

2011-2014

- Veiller au développement de pratiques et d'activités favorables à l'obtention d'une eau de qualité satisfaisante

BUDGET PRÉVISIONNEL

- Procédure de mise en place des périmètres de protection = 170 000 €

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action

	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



Pour aller plus loin...

La contamination du champ captant de Saint-Ursin par des composés organiques met en évidence la problématique de pollutions des sols.

Au-delà de la nécessité d'assurer une diversification des ressources afin de rendre le territoire moins dépendant de l'approvisionnement en eau provenant de la vallée de la Loire, la pertinence d'entamer un travail de dépollution du sol et du sous-sol se pose.

Cette dépollution éventuelle, qui se baserait sur un diagnostic précis permettant de révéler et de confirmer les sources des pollutions, présenterait comme avantage à la fois de protéger le champ captant de Saint-Ursin, mais aussi de libérer du foncier permettant à la ville proche de se reconstruire sur elle-même.